

Conseil Général de la commune mixte de Val Terbi

Postulat n° _____

Abribus dans chaque village

L'attractivité des transports en commun est grandement conditionnée par les abribus. C'est l'élément principal d'accueil du voyageur. Sa fonction première est d'offrir une protection contre les intempéries (vent, précipitations, poussière, etc.).

Plusieurs villages de Val Terbi ne disposent actuellement pas d'abribus dignes de ce nom. Qu'il s'agisse d'écoliers, de personnes actives, de retraités, de personnes à mobilité réduite, ..., tous les voyageurs sont soumis aux intempéries. Et pour ceux qui se rendent jusqu'à l'arrêt à trottinette ou à vélo, il n'existe pas de parc à vélos et il faut donc encore trouver un emplacement chez des voisins.

Nos citoyens et visiteurs méritent mieux que cela. Commençons par leur mettre à disposition au moins un abribus équipé par village.

Par abribus équipé, il est entendu :

- un abri pour attendre en étant protégé des intempéries
- un parc à vélos
- un rehaussement du trottoir pour faciliter l'accès au bus.

Mettre en place des arrêts équipés favorisera l'utilisation des transports publics, rendra nos villages plus attrayants, et rendra la vie plus facile aux utilisateurs.

En 2017, un avant-projet de l'agglomération de Delémont intitulé « Réaménagement et équipements des arrêts de bus » identifiait les besoins en termes d'équipements par village. Plusieurs arrêts par village étaient concernés par ces réaménagements.

Au vu de ce qui précède, le conseil communal est chargé de réaliser une étude avec des propositions concrètes pour la mise en place d'au moins un abribus équipé par village.

Vicques, le 3 mai 2022

Jean-Paul Chételat




E. Schaller


Jean-Paul Chételat